



ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018 a approuvé, le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-14001-17 intitulé : « Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RCA06-14001-17 et visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement. »

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **16 octobre 2018, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.**

L'objet du projet de règlement vise à enlever de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial le bâtiment situé au 2950, rue Jarry Est qui a été démoli au printemps 2018;

3. Ce projet vise la zone 0422.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication : [Le Devoir](#)